

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1376

24 juin 2011

SOMMAIRE

Alfa Accounting Services S.à r.l.	66002	Lloyds TSB International Liquidity	66031
Aureus Assekuranz S.à r.l.	66039	Lloyds TSB International Portfolio	66032
Big Horn Investors S.A.	66014	Makai Real Estate Ventures S.A.	66006
BLMD Parent S.à r.l.	66035	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	66020
Capital Guidance (Luxembourg) S.A.	66004	66020
Central Optics S.A.	66029	Marburg S.A.	66033
Coralbay Invest S.A.	66003	Mark Antony Partners S.à r.l.	66032
Crescent Court Real Estate S.A.	66005	Matignon Finance	66032
Custom House Fund Services (Luxem- bourg) S.A.	66004	Meivalux Immobilière S.A.	66042
Epicerie Régionale s.à r.l.	66031	Menuiserie Ronkar S.à r.l.	66006
Europe Investors & Finance S.A.	66002	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	66002
Fauvimar S.A.	66032	Nebra Holding S.à r.l.	66024
Fidupar S.A.	66019	NORD S.à r.l.	66042
Findim Group S.A.	66028	OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERA- TIONS Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung ge- bäudetechnischer Anlagen	66019
Fino S.à r.l.	66005	Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	66048
Grand Duchy Finance S.à r.l.	66024	Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF	66033
Guardian Managed Funds SICAV-SIF	66019	66033
Gusint S.A.	66006	Repco 15 S.A.	66004
Guyana Holding S.à r.l.	66028	Repco 18 S.A.	66005
Honeywell Luxembourg Holding S.à r.l.	66019	Repco 19 S.A.	66015
Horizon French Property Partnership Ma- nagement S.à r.l.	66023	Ropoto S.à r.l.	66033
Kareta Holding S.A.	66028	Salisbury Finance S.à r.l.	66048
KEV Germany 3 S.à r.l.	66028	Socom S.A.	66023
KEV Germany 4 S.à r.l.	66031	TSS 1 S.à r.l.	66042
KKR NXP Investor S.à r.l.	66015	Wolfgang STARK S.A.	66004
Klever International S.A.	66031		
Lear (Luxembourg)	66041		

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 30.235.

—
Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Annuelle du 11 avril 2011:

- L'assemblée a unanimement décidé la ratification de la démission de M. Kiyoshi KOGA du Conseil d'Administration, avec effet au 10 mars 2011.

Le mandat de M. Ryoichi TAHARA, comme membre du Conseil d'Administration a pris fin avec effet au 11 avril 2011.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 19 avril 2011.

Takeshi KOZU / Junichi ISHII

Executive Vice President / Managing Director & CEO

Référence de publication: 2011056084/15.

(110062439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Alfa Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 88.781.

—
Ce document rectifie et remplace le document déposé au RCS sous no. L100049335

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 12 mars 2010

il résulte que les associés sont

Monsieur DA ROCHA SOARES Manuel

né le 21 novembre 1967 à Espargo/Feira, Portugal

demeurant 2A Rue du Village

L-6240 Graulinger

pour 51 parts sociales à concurrence de 51 % de la société
et

Madame JECA DA SILVA BARBOSA SOARES Irene Maria

née le 06/05/1968 à Barreiro, Portugal

demeurant 2A Rue du Village

L-6240 Graulinger

pour 49 parts sociales à concurrence de 49 % de la société.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011060651/23.

(110067622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Europe Investors & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.628.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 avril 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPE INVESTORS & FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011057879/16.

(110065187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Coralbay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.756.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Céline BESSIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Fondiaria Costruzioni S.r.l., ayant son siège social à Via A. Salieri s.n., I-37066 Sommacampagna (VR), immatriculée au Registre de Commerce Italien sous le numéro R.E.A. VR 225063 R.I. VR 30955,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CORALBAY INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié en date 16 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 13 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société CORALBAY INVEST S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Fondiaria Costruzioni S.r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société CORALBAY INVEST S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 8 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 8 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15395. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011054671/58.

(110061870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 26.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011055577/11.

(110062142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056046/10.

(110062933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

RepcO 15 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 762.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.944.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058826/18.

(110065481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A.

Robert van 't Hoef

Administrateur

Référence de publication: 2011056047/14.

(110062668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Crescent Court Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 92.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056049/10.

(110062854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Fino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.998.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 1^{er} avril 2011

Le 1^{er} Avril 2011, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA comme Gérant de la société avec effet immédiate;
- De nommer Privado Geste SGPS SA, ayant son siège au Av. Arriaga n°73 - 2^o Andar, Sala 212, Edificio Marina Club, 9050 Funchal, Madeira, Portugal Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2011.

Privado Geste SGPS SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011057896/16.

(110065332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

RepcO 18 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.396.530,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.979.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058827/18.

(110065483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Menuiserie Ronkar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 44.884.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41
L-3901 Mondercange
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011056087/15.

(110062772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Gusint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011056061/12.

(110062766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Makai Real Estate Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.705.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Andurance Holding S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155613,

duly represented by Me Christelle FRANK, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability corporation ("société anonyme") governed by the relevant laws and the present articles of incorporation (the "Articles"):

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg corporation in the form of a public limited liability corporation ("société anonyme"), under the name of MAKAI REAL ESTATE VENTURES S.A. (hereafter called the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- Acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- Acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- Rendering of technical assistance;
- Participation in and management of other companies;
- Borrowing of monies;
- Creation of mortgages and charges over the assets of the Company including over any of its property assets.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euros) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The authorised capital is set at EUR 1,000,000 (One Million euros).

The directors are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholder.

The Company may create classes of shares.

Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The same applies in case of a conflict between the usufructuary (l'usufruitier) and the bare owner (nu-proprétaire) or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Title III. Administration

Art. 7. The Company shall be managed by one director or by a board of directors composed of not less than three (3) members who do not need to be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the Company shall be managed by directors of two different classes, being class A directors and class B directors.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office, which may not exceed 6 (six) years, as well as their remuneration. The directors shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. The board of directors will choose from among its members a Chairman and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The minutes of the meetings of the board of directors are signed by the Chairman of the meeting and, if there is any, by the secretary.

Copies or extracts of the minutes are signed by the Chairman or by any two directors.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or by any two other directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. Any director may represent one or more other director(s). Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex, telefax or by email. Any director may participate in any meeting of the board of directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of votes given. In case of equality of votes, the vote of the Chairman is decisive.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of the shareholders, to any member of the board or to any person or committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine.

It may also entrust any person all powers and special mandates to any person, who does not need to be director(s), appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 10. The Company will be bound by (i) the single signature of the single director in case there is only one director or (ii) in case of plurality of directors, the joint signature of a class A director and a class B director or (iii) the single signature of a class A director for any banking operation or (iv) by the sole or the joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors if any.

In the execution of their mandate, the directors are not held personally liable for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performing of their duties.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditor(s). The general meeting of the shareholders shall appoint the auditors for a period which may not exceed 6 (six) years, and shall determine their number and remuneration. The auditors may be appointed for a new term of same duration.

The auditors may be removed at any time.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly convened meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place within the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the convening notice on the last Monday of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. Each share gives right to one vote.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as resolutions voted at the shareholders' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Title V. Accounting year - Charges - Distribution of benefit

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 15. The annual accounts are drawn up or delegated to be drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year according to the provisions of law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholders, the board of directors shall deliver a report on the business of the Company together with any legally required documentary evidence to the statutory auditors who will subsequently draft their report.

The year-end report, the reports of the board of directors and of the auditors and any documents legally required, are filed in with the registered office of the Company fifteen (15) days before the date on which the general meeting has to take place, where the shareholders can take insight during the normal office hours.

The surplus of profit and loss account, after removal of all general costs, social security contributions, writings-off and commissions for past and future obligations, which are determined by the board of directors, forms the net profit.

Each year, 5% (five percent) of the annual net profits of the Company, shall be placed into the legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to 10% (ten percent) of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In the case of partly paid-in shares the dividends are paid proportionately to the amount paid-in.

Interim dividends may be distributed only by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party, duly represented as here above stated, hereby declared that it subscribes to the 310 (three hundred and ten) shares representing the total subscribed nominal capital.

All the 310 (three hundred and ten) shares have been fully paid in by the subscriber, Andurance Holding S.à r.l., prenamed, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand one hundred and fifty Euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1). Their mandate will end at the end of the next annual general meeting of the shareholders.

2. The following person is appointed as class A director of the Company:

- Mr. Pierre ANDURAND, manager of hedge funds, born in Aix-en-Provence (France) on February 2, 1977, residing at Hastings House, Walton Street, London, SW3 1SA, United Kingdom;

The following persons are appointed as class B directors of the Company:

- Mr. Alexandre ZIAD KARKOUR, managing director, born in Beirut (Lebanon), residing at Netherlands Building, 245, Avenue Charles Malek, Achrafieh, Beirut (Lebanon);

- Mr. Nadi NAJJAR, lawyer, born in Beirut (Lebanon), on May 11, 1969, professionally residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. The private limited liability company Mayfair Trust S.à r.l., with registered office at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 112769, has been appointed statutory auditor.

4. The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Andurance Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155613,

dûment représenté par Maître Christelle FRANK, avocat, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de MAKAI REAL ESTATE VENTURES S.A. (ci-après "la Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil administration de la Société.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gestion de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une Société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration de la Société.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoise ou étrangères; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;
- Acquisition de ressources provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;
- Assistance technique;
- Participation dans l'administration d'autres sociétés;
- Emprunt d'argent.
- Création d'hypothèques et de sûretés sur les actifs de la Société, y inclus sur toutes les propriétés de la Société.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros).

Les administrateurs sont autorisés et ont le pouvoir pour une période de cinq ans après la date de publication des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les administrateurs détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et paiement des actions à souscrire et émettre, comme: déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire.

Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant tout ou une du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le premier paragraphe de cet article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par les administrateurs ou par toute autre personne dûment autorisée et ayant le pouvoir de le faire.

Les administrateurs devront déterminer le type, prix, taux d'intérêt, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires adoptée de la façon requise pour amender les présents statuts.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions seront, au choix de l'actionnaire, soit nominatives soit au porteur.

La Société pourra créer des classes d'actions.

Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un administrateur ou un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société sera administrée par des administrateurs de deux catégories différentes, étant des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle déterminera leur nombre, fixera la durée de leur mandat, lequel ne pourra pas excéder six (6) ans, ainsi que leur rémunération. Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une ou de plusieurs vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, pour des raisons de mort, départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant en fonction ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'administration peut élire parmi ses membres un Président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par le Président, et le cas échéant par le secrétaire.

Les copies ou extraits sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d'administration peut se réunir sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Tout administrateur peut donner pouvoir à un autre administrateur aux fins de le représenter à toute réunion du conseil d'administration. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs. Un tel pouvoir peut être donné par écrit, par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue siége social de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre qu'une décision prise en réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée des actionnaires par la loi du 10 août 1915, ou par les présents statuts, seront de la compétence du conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ou de représentation de la société, avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, selon les conditions déterminées par le Conseil d'administration.

Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, désigner ou licencier tout employé et fixer leur indemnité.

Art. 10. La société sera engagée par (i) la signature unique de l'administrateur unique dans le cas où il y aurait un seul administrateur ou (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou (iii) par la signature unique d'un administrateur de catégorie A pour toute opération bancaire ou (iv) par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué

par le conseil d'administration. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder 6 (six) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible. Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

Titre IV. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir, ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société, ou à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg tel que indiqué dans la convocation, le dernier lundi de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée est un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

A moins que cela ne soit exigé autrement par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants. Chaque action donne droit à un vote.

Si tous les actionnaires sont présents et représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans notification préalable ou publication.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les actionnaires produiront effet au même titre qu'une décision prise en assemblée générale.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Le Conseil d'administration établit les comptes annuels à la fin de chaque année fiscale, dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au(x) commissaire(s) qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, ou les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

L'excédent créditeur du compte de pertes et de profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

En cas de libération partielle des actions, le dividende sera payé proportionnellement au montant déjà payé.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévues par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 17. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les 310 (trois cent dix) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur Andurance Holding S.à r.l., prénommée, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

66014

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et certifie qu'elles ont été remplies.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées à mille cent cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires aux comptes à un (1). Leur mandat se terminera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:

- Monsieur Pierre ANDURAND, gérant de hedge funds, né à Aix-en-Provence (France) le 2 février 1977, demeurant à Hastings House, Walton Street, Londres, SW3 1SA, Royaume-Uni;

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Alexandre ZIAD KARKOUR, managing director, né le 9 avril 1968 à Beyrouth (Liban), demeurant à Netherlands Building, 245, Avenue Charles Malek, Achrafieh, Beyrouth (Liban);

- Monsieur Nadi NAJJAR, avocat, né à Beyrouth (Liban), le 11 mai 1969, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. La société à responsabilité limitée Mayfair Trust S.à r.l., avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, a été nommée commissaire aux comptes.

4. Le siège social de la société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christelle FRANK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2011. Relation GRE/2011/1045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042050/440.

(110047151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 5 avril 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011060694/23.

(110068127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Repco 19 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 94.780,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.980.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058828/18.

(110065486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.901.180,50.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

KKR NXP (2006) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174029, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 33,804,216 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

KKR NXP (European II) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174028, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 216,693,696 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

KKR NXP (Millennium) Limited, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number 174017, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, holding 182,966,492 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

KKR Associates Europe II, Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, holding 97 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of KKR NXP Investor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by the undersigned notary, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.563, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1834, page 88006, dated 8 September 2010 (the "Company") and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 5 August 2010, published in the Memorial number 2116, page 101541 dated 8 October 2010.

The Shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

(A) To approve the determination by resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of Shareholders of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of EUR 164,394,904.61.

(B) To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of shareholders and based on interim accounts dated 6 April 2011 of each of the 43,346,451 J Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each at a price of EUR 3.79 per share. Out of the Total Redemption Amount, USD 616,496.01 (EUR 433,464.51) represents the total par value of the repurchased J Shares, USD 102,507,472.45 (EUR 72,074,028.95) constitutes the total repayment of share premium and USD 130,687,106.07 (EUR 91,887,411.15) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of EUR 1 = USD 0.70311).

(C) To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of EUR 433,464.51 to EUR 3,901,180.5 by the cancellation of the repurchased shares.

(D) To amend the Articles to reflect the proposed resolutions.

(E) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of shareholders of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles of the Company) of EUR 164,394,904.61 is approved.

Second resolution

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of shareholders and based on interim accounts dated 6 April 2011 of each of the 43,346,451 J Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of EUR 3.79 per share. Out of the Total Redemption Amount, USD 616,496.01 (EUR 433,464.51) represents the total par value of the Repurchased Shares, USD 102,507,472.45 (EUR 72,074,028.95) constitutes the total repayment of share premium and USD 130,687,106.07 (EUR 91,887,411.15) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of EUR 1 = USD 0.70311).

Third resolution

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of EUR 433,464.51 to EUR 3,901,180.5 by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The meeting of Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at EUR 3,901,180.5 represented by:

- 43,346,449 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 43,346,449 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 43,346,449 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 43,346,450 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 43,346,450 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 43,346,450 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 43,346,451 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 43,346,451 class H ordinary shares (the "H Shares"),and

- 43,346,451 class I ordinary shares (the "I Shares"),
each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (3,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

KKR NXP (2006) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174029, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 33.804.216 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

KKR NXP (European II) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174028, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 216.693.696 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

KKR NXP (Millenium) Limited, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation 174017, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 182.966.492 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, et

KKR Associates Europe II, Limited Partnership, une "limited partnership" de droit du Canada (Alberta), ayant son siège social à 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, détenant 97 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Etant tous les associés de KKR NXP Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.508 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1827, page 88006, en date du 8 septembre 2010 (la "Société"), et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné, dressé en date du 5 août 2010, et publié au Mémorial numéro 2116, page 101541, en date du 8 octobre 2010.

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Approuver la détermination par résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés d'une Somme Totale de Rachat (telle que définie dans les Statuts) de EUR 164.394.904,61.

(B) Reconnaître et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés et basée sur les comptes intermédiaires datés 6 avril 2011, de chaque 43.346.451 Parts Sociales J de la Société d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune à un prix d'EUR 3,79 par part sociale. De la Somme Totale de Rachat, USD 616.496,01 (EUR 433.464,51) constitue la valeur nominale totale des parts

sociales rachetées, USD 102.507.472,45 (EUR 72.074.028,95) constitue le repaiement total de la prime d'émission et USD 130.687.106,07 (EUR 91.887.411,15) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle (les montants en Euro sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de EUR 1 = USD 0,70311).

(C) Achever la réduction conséquente du capital social de la Société pour un montant d'EUR 4.334.645,51 à EUR 3.901.180,5 par l'annulation des parts sociales rachetées.

(D) Modifier les Statuts afin de refléter les résolutions proposées.

(E) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des Associés a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée d'une Somme Totale de Rachat (telle que définie dans les Statuts) de EUR 164.394.904,61.

Deuxième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés et basée sur les comptes intermédiaires datés 6 avril 2011, de 43.346.451 Parts Sociales J de la Société d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix d'EUR 3,79 par part sociale. De la Somme Totale de Rachat, USD USD 616.496,01 (EUR 433.464,51) constitue la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées, USD 102.507.472,45 (EUR 72.074.028,95) constitue le repaiement total de la prime d'émission et USD 130.687.106,07 (EUR 91.887.411,15) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle (les montants en Euro sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de EUR 1 = USD 0,70311).

Troisième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant d'EUR 4.334.645,51 à EUR 3.901.180,5 par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

L'assemblée des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.901.180,5 représenté par:

- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 43.346.449 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 43.346.450 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 43.346.450 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 43.346.450 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 43.346.451 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 43.346.451 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H"); et
- 43.346.451 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I").

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille Euros (EUR 3.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053726/198.

(110060295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2011.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011056055/14.

(110062853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Guardian Managed Funds SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.692.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2009 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Géraldine DISEUR / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011056059/14.

(110062844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Honeywell Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.139.

Les comptes consolidés de Honeywell International Inc. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056064/12.

(110062967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 22.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour compte de *Omnium Technic Building Operations*
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2011056092/14.

(110062543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Judicael Mounquenguy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR" ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 décembre 2010, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 25 mars 2011,

des copies desdites résolutions par extrait, après avoir été signée "ne varietur"

par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 4.396.288 (quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- un million trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quarante (1.386.840) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,- EUR) pour chaque Action B,

- et deux cent dix-neuf mille huit cent quinze (219.815) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10% (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 4.396.288 (quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- un million trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quarante (1.386.840) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,- EUR) pour chaque Action B,

- et deux cent dix-neuf mille huit cent quinze (219.815) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les "Statuts"), les termes "Action" et "Actions" comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression "Commanditaires" se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme "Actionnaires" se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR ("Investisseurs avertis").

3) Par décision du 25 mars 2011, l'associé gérant commandité, savoir "Mandarin Capital Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 80.504 (quatre-vingt mille cinq cent quatre Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 4.396.288 (quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-huit Euros) à EUR 4.476.792.- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros), par l'émission de:

- 36.227 (trente-six mille deux cent vingt-sept) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle, soit une prime d'émission totale de EUR 4.926.872.- (quatre millions neuf cent vingt-six mille huit cent soixante-douze Euros);

- 4.025 (quatre mille vingt-cinq) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR - B and C Shares		
Nbr Shareholders		
	B shares	C shares
1 Private Equity International S.A.	8.293	0
2 China Development Bank Capital Corporation Ltd	8.293	0
3 The Export-Import Bank of China	8.293	0

4 Efibanca S.p.A.	1.658	0
5 Corporate World Opportunities Limited	1.105	0
6 Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	1.105	0
7 Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	1.105	0
8 Banca Carige S.p.A.	552	0
9 Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	552	0
10 Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì	552	0
11 Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	552	0
12 Fondazione Cariplo	552	0
13 Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	552	0
14 Castel S.A.	331	0
15 Giorgio Tadolini	331	0
16 Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	276	0
17 Datalogic S.p.A.	221	0
18 Gitifin S.r.l.	221	0
19 Merloni Invest S.p.A.	221	0
20 Paolo Cantarella	221	0
21 Vinifin International S.A.	221	0
22 IMA S.p.A.	221	0
23 Hillswood Holdings Ltd	221	0
24 Harlesden Finance S.A.	138	0
25 Lucio Stanca	110	0
26 Bruno Calzoni	110	0
27 Meris Romagnoli	110	0
28 Reef S.p.A.	110	0
29 Mandarin Capital Management S.A.	0	4.025
TOTAL	36.227	4.025

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 36.227 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 4.025 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées,

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 5.007.376.- (cinq millions sept mille trois cent soixante-seize Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 5.007.376.- (cinq millions sept mille trois cent soixante-seize Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 4.476.792.- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The Company has an issued share capital of four million four hundred seventy six thousand seven hundred ninety two Euro (EUR 4,476,792.-), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,

- one million four hundred twenty three thousand sixty seven (1,423,067) B Shares, having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.- EUR per each B share.

- and two hundred twenty three thousand eight hundred and forty (223,840) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each."

Traduction française

"La Société dispose d'un capital social émis à EUR 4.476.792.- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- un million quatre cent vingt-trois mille soixante-sept (1.423.067) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,- EUR) pour chaque Action B,
- et deux cent vingt-trois mille huit cent quarante (223.840) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 mars 2011. LAC/2011/14811. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 April 2011.

Référence de publication: 2011053753/183.

(110060116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.159.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011056067/13.

(110062666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 3 mai 2011 à 10.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Madame Blanche MOUTRIER de son poste d'administrateur. Il ne sera pas pourvu à son remplacement. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 8 à 7 membres.

L'assemblée générale accepte la démission avec effet à ce jour de la société EWA REVISION S.A. avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937 de son poste de réviseur d'entreprises agréé de la société.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises agréé en remplacement la société FIDEWA AUDIT S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011064333/20.

(110072402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 avril 2011

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grand Duchy Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) SA.

Référence de publication: 2011057911/16.

(110065175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.902.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Nebra Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.902 (the Company), which has been incorporated on December 27, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 17, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Lypkirk Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered under the Company Register of the Cayman Islands under number MC-247826 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Suppression of the nominal value of the shares;
 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD);
 3. Increase of the share capital from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without issuance of any new shares;
 4. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) without nominal value; subsequent reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share;
 5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;
 6. Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;
 7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each; and
 8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares, which is currently set at one Euro (EUR 1) per share, so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at March 30, 2011 (i.e., EUR 1.-= USD 1.4090) so that the share capital of the Company is now set at seventeen thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 17,612.50) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.50) without issuing any new shares, so as to bring it from its current amount of seventeen thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 17,612.50) to the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Payment

Thereupon, the Shareholder, prenamed and represented as stated above, fully pays the amount of two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.50) up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred forty three thousand United States Dollars (USD 243,000), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.5) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) two hundred forty thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 240,612.50.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred forty three thousand United States Dollars (USD 243,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) shares without nominal value and resolves to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

Eight resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Nebra Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.902 (la Société), constituée le 27 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Lypkirk Limited, une société à limitée constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro MC247826 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD);

3. Augmentation du capital social de son montant après conversion à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000,-USD), sans émission de nouvelles parts sociales;

4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale; réintroduction subséquente d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) par part sociale;

5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains;

6. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune; et

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales, qui est actuellement fixée à un Euro (1 EUR) par part sociale, de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) soit maintenant représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 30 mars 2011 (soit 1 EUR =

1,4090 USD) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à dix sept mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (17.612,50 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant actuel de dix sept mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (17.612,50 USD) à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare payer intégralement le montant de deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante trois mille Dollars Américains (USD 243.000.-), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent quarante mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (USD 240.612,50) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent quarante trois mille Dollars Américains (USD 243.000.-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale et décide de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) par part sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à USD 20.000,00 (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.800.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15467. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053779/200.

(110060595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 9 Octobre 2009

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession de 2,288 parts sociales de la société Guyana Holding S.à r.l. que 2.288 parts sociales détenues par M. Michael Shah ont été transférées à M. Kumar Chimanlal Mehta, résidant à Villa 63, Street 17C, Al Barsha 2, Dubai, UAE.

De sorte que M. Michael Shah détient désormais 4,576 parts sociales et M. Kumar Chimanlal Mehta détient 6,864 de la société, Guyana Holding S.à r.l.

Luxembourg, le 27 Avril 2011.

M. Roel SCHRIJEN

Gérant

Référence de publication: 2011057915/16.

(110064926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour Kareta Holding S.A.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2011056073/13.

(110062655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

KEV Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.049.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056074/10.

(110062455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°811 du 7 novembre 2000.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056250/14.

(110062932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Central Optics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.157.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CENTRAL OPTICS S.A." (numéro d'identité 2010 22 04 973), avec siège social à L-1510 Luxembourg, 19, Avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.157, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 912 du 3 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification des articles 6, 10 et 15 des statuts de la société.
- 2) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

a) de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (deuxième alinéa). "Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration pourra être composé d'un administrateur unique ou d'un maximum de deux administrateurs, actionnaires ou non, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

b) d'ajouter le texte suivant à l'article 10 des statuts:

"Les décisions suivantes ne pourront être adoptées par l'administrateur-délégué qu'avec l'accord du conseil d'administration:

- a) l'adoption du budget annuel de la société et de ses filiales et tout changement important apporté à ce budget;
- b) toute décision relative à l'acquisition ou à la cession d'actifs d'un montant supérieur à 500.000.- euros;
- c) toute opération entraînant la perte de contrôle de la société ou de ses filiales;
- d) tout emprunt contracté par la société ou l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 200.000.- euros ou ayant pour effet de porter le niveau d'endettement du Groupe Alessandro à un montant total supérieur à 1.000.000.- d'euros;
- e) la conclusion, la modification, la résiliation et la reconduction, par la société ou l'une de ses filiales (i) de tout contrat de cession ou d'acquisition ou contrat de garantie conclu au titre d'une opération d'acquisition ou de cession visée aux paragraphes (b) et (h) du présent paragraphe, (ii) de tout pacte d'actionnaires et (iii) de tout accord de joint venture;
- f) toute décision, contrat ou engagement afférent aux droits de propriété intellectuelle (comprenant tous droits de propriété littéraire et artistique ou industrielle notamment les droits d'auteur, brevets, logiciels, dessins et modèles, savoir-faire, marques, noms commerciaux, codes sources, bases de données, noms de domaine et droits à l'image, ci-après les «Droits de Propriété Intellectuelle») de la société ou de ses filiales, pris en dehors de l'activité courante de la société ou de ses filiales;
- g) toute décision entraînant une modification des statuts de la société ou des statuts de l'une de ses filiales;

h) toute opération sur le capital de la société ou de ses filiales avec un tiers ou au sein du groupe Alessandro (comprenant la société, le cas échéant ses filiales, et sa société mère, ci-après le «Groupe Alessandro») (et notamment toute fusion, scission, apport d'actifs, apport partiel d'actifs, augmentation ou réduction du capital social, émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, au capital de la société ou de l'une de ses filiales, création de catégories d'actions, émission d'actions de préférence);

i) toute décision de nomination, révocation, renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, auditeurs et réviseurs comptables de la société ou de l'une de ses filiales;

j) toute décision de distribution de réserves, de dividendes ou d'acomptes sur dividende par la société;

k) toute décision d'une éventuelle admission des actions de la société ou de l'une de ses filiales aux négociations sur Euronext Paris ou sur un marché réglementé offrant une liquidité similaire;

l) toute prise de décision significative concernant tout litige ou contentieux avéré ou toute menace sérieuse de contentieux ou de litige, quelle qu'en soit la nature, en demande ou en défense, d'un montant supérieur à 150.000.- euros;

m) toute décision de nomination, renouvellement, révocation des mandataires sociaux de la société ou de ses filiales;

n) toute décision de recrutement, de modification de rémunération ou de licenciement par la société ou l'une de ses filiales de cadres de direction, personnes-clé, responsables d'activités, responsable de filiale, de tout employé dont la rémunération annuelle fixe brute est supérieure à 60.000.- euros ou qui bénéficieraient, en cas de licenciement, d'indemnités d'un montant supérieur à celui prévu par la convention collective applicable;

o) toute décision d'attribution gratuite d'actions, de stock options ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou d'instruments équivalents par la société ou l'une de ses filiales;

p) toute décision tendant à la dissolution ou à la mise en liquidation amiable de la société ou de l'une de ses filiales;

q) toute action en vue de la mise en œuvre d'une procédure de règlement amiable, de règlement ou de liquidation judiciaire, de désignation d'un mandataire ad hoc ou toute mesure en vue du déclenchement d'une procédure similaire;

r) tout emprunt contracté par la société ou l'une de ses filiales ayant pour effet de porter le niveau d'endettement du Groupe Alessandro à un montant total supérieur à 1.000.000.- d'euros;

s) toute décision de cession de Droits de Propriété Intellectuelle essentiels à la poursuite de l'activité du Groupe Alessandro;

t) toute convention conclue par la société ou l'une de ses filiales, directement ou par personne interposée, avec une personne ou une entité détenant, directement ou indirectement, une fraction de droits de vote de la société supérieure à 10% ou avec l'un des dirigeants ou administrateurs de la société;

u) toute décision de diversification de l'activité de la société ou de ses filiales dans un secteur non lié à l'Activité Vioo (désignant toute opération de commercialisation sous toutes ses formes et par tous moyens (et notamment l'achat, la vente, l'échange, l'importation et l'exportation), principalement par Internet de lunettes de soleil, lunettes de vue et de lentilles ainsi que toute activité connexe) ou à une autre activité du Groupe Alessandro ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration conformément au présent Article 10, si cette décision entraîne une réorientation de l'activité du Groupe Alessandro;

v) toute acquisition, toute cession, tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 3.000.000.- d'euros et non prévu au dernier budget annuel approuvé de la société ou du Groupe Alessandro."

c) de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). "L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, et au plus tard le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Yvette ROOS comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur la société par actions simplifiée de droit français «ALESSANDRO 1313», ayant son siège à F-31000 Toulouse, Bâtiment F, Le Pré Catelan, 78, allées Jean Jaurès, inscrite au R.C.S. Toulouse sous le numéro 504 595 158.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé : J.M.WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2011. Relation: CAP/2011/1229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011055031/114.

(110060940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056075/10.

(110062451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Klever International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.695.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/4/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056076/10.

(110062593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056078/11.

(110062485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Epicerie Régionale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.863.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2011

Gérant technique et administratif

L'assemblée générale extraordinaire prend note:

- du remplacement de Madame Jesuina Maria SOUSA DOS SANTOS par Monsieur João Antonio DOS SANTOS GENETO, demeurant à 143, rue de Longwy D21 B-6790 AUBANGE, du poste de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- du remplacement de Madame Paula Cristina PINTO CARDOSO par Madame Jesuina Maria SOUSA DOS SANTOS, demeurant à 1, route de Longwy L-4750 Pétange, du poste de gérante administrative avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature

Madame Jesuina Maria SOUSA DOS SANTOS aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011060751/23.

(110068252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.635.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056079/11.

(110062788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark Antony Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011056082/11.

(110062882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Fauvimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.235.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056769/14.

(110063596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. MEISTER / Y. CACCLIN

Administrateur / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2011056083/11.

(110062757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Marburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 78.012.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, tenue en date du 14 avril 2011 au siège social 2, Rue des Dahlias L-1411 Luxembourg que le siège social de la société de droit luxembourgeois MARBURG S.A. est transféré au 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011056085/13.

(110062380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.570.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056101/11.

(110062931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Ropoto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 160.292.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Georgios BLETSOGIANNIS, restaurateur, né à Ropoto Trikalon (Grèce), le 6 janvier 1960, demeurant à L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.

2) Madame Paraskevi TZANA, épouse BLETSOGIANNIS, restaurateur, née à Hanau (Allemagne), le 20 janvier 1965, demeurant à L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ROPOTO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Georgios BLETSOGIANNIS, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) Madame Paraskevi TZANA, épouse BLETSOGIANNIS, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
2. Monsieur Georgios BLETSOGIANNIS, restaurateur, né à Ropoto Trikalon (Grèce), le 6 janvier 1960, demeurant à L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer, est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. BLETSOGIANNIS, P. TZANA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. LAC/2011/17539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054870/122.

(110061588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

BLMD Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.229.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Brandbrew S.A.", a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.696 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Gert MAGIS, company manager, with professional address at Luxembourg and Mr Jean-Louis Van de PERRE, company manager, with professional address in Leuven (Belgium), with joint signing power.

Such appearing party, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That "Brandbrew S.A.", aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "BLMD Parent S.à r.l.", having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154229 and incorporated by a notarial deed enacted on 24 June 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1692 dated 19 August 2010 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at eight hundred seven thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 807,951.-) represented by eight hundred seven thousand nine hundred fifty-one (807,951) shares of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim.

IV. That the Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Consider the increase of the share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 10,752,288.-) in order to raise it from its present amount of eight hundred seven thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 807,951.-) to eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine Euro (EUR 11,560,239.-) by the issuance of ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight (10,752,288) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium amounting to ninety-six million seven hundred seventy thousand five hundred ninety Euro and thirty-one Cents (EUR 96,770,590.31) (the "New Shares");

2. Consider the subscription by Brandbrew S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.696 to all the New Shares;

Full payment of the New Shares by conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim in the total value of one hundred seven million five hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 107,522,878.31) (the "Claim");

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Claim;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine Euro (EUR 11,560,239) divided into eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine (11,560,239) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up."

5. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 10,752,288.-) in order to raise it from its present amount of eight hundred seven thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 807,951.-) to eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine Euro (EUR 11,560,239.-) by the issuance of ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight (10,752,288) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium amounting to ninety-six million seven hundred seventy thousand five hundred ninety Euro and thirty-one Cents (EUR 96,770,590.31).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder declares to subscribe to all ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight (10,752,288) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and an aggregate nominal value of ten million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 10,752,288.-), together with a share premium of ninety-six million seven hundred seventy thousand five hundred ninety Euro and thirty-one Cents (EUR 96,770,590.31) and to fully pay them up by conversion of the Claim.

Valuation

The Claim is valued at one hundred seven million five hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 107,522,878.31), such value has been decided by the Sole Shareholder by way of a declaration of value, dated March 15, 2011 (the "Declaration of Value") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement dated 15 March 2011 (the "Valuation Statement").

Evidence of the claim's existence

Evidence of the conversion of the Claim and of its value has been given to the undersigned notary by the copy of the following documents:

- the conversion agreement entered into between the Company and the Sole Shareholder dated 15 March 2011;
- the Declaration of Value;
- the Valuation Statement;

Said conversion agreement, Declaration of Value and Valuation Statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the conversion

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it;
- the conversion of the Claim is effective today without restriction;

Second resolution

Following the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine Euro (EUR 11,560,239.-) divided into eleven million five hundred sixty thousand two hundred thirty-nine (11,560,239) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Brandbrew S.A.», une société anonyme constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Messieurs Gert MAGIS, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg et Jean-Louis Van de PERRE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Leuven (Belgique), ayant pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que «Brandbrew S.A.», précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «BLMD Parent S.à r.l.», ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154229 et constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1692 en date du 19 août 2010 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à huit cent sept mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 807,951.-) représenté par huit cent sept mille neuf cent cinquante et un (807,951) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales»).

III. Que l'Associée Unique est la bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible.

IV. L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 10.752.288.-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent sept mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 807,951.-) à onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf euros (EUR 11.560.239.-) par l'émission de dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (10.752.288) parts sociales d'une

valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente et un cents (EUR 96.770.590,31) (les «Parts Sociales Nouvelles»);

2. Souscription par «Brandbrew S.A.», une société anonyme constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696, de toutes les Parts Sociales Nouvelles;

Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de cent sept millions cinq cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix-huit euros et trente et un cents (EUR 107.522.878,31) (la «Créance»);

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la Créance;

4. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

5. "Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf euros (EUR 11.560.239.-) représenté par onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf (11.560.239) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées".

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 10.752.288.-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent sept mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 807,951.-) à onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf euros (EUR 11.560.239.-) par l'émission de dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (10.752.288) Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente et un cents (EUR 96.770.590,31).

Souscription - Payment

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (10.752.288) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et d'une valeur nominale totale de dix millions sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 10.752.288.-), avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente et un cents (EUR 96.770.590,31) et de les libérer entièrement par conversion de la Créance.

Evaluation

La Créance évaluée à cent sept millions cinq cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix-huit euros et trente et un cents (EUR 107.522.878,31), cette valeur a été décidée par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur datée du 15 mars 2011 (la «Déclaration de Valeur») et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur datée du 15 mars 2011 (la «Certification de Valeur»).

Preuve de l'existence de la créance

La preuve de la conversion de la Créance et de sa valeur ainsi que de l'apport en numéraire a été donnée au notaire par la production d'une copie des documents suivants:

- Contrat de conversion entre l'Associée Unique et la Société daté du 15 mars 2011;
- Déclaration de Valeur;
- Certification de Valeur;

Lesdits contrat de conversion, Déclaration de Valeur et Certification de Valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- elle est la seule détentrice de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer;
- la conversion de la Créance est effective aujourd'hui sans restriction;

Deuxième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

“ **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf euros (EUR 11.560.239.-) représenté par onze millions cinq cent soixante mille deux cent trente-neuf (11.560.239) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. MAGIS, J.L. VAN DE PERRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3647. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054230/188.

(110061392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Aureus Assekuranz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 160.313.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Achim Jung, geboren am 13. Juli 1965 in Merzig (Saar), Deutschland, wohnhaft in D-54455 Serrig, Saarstraße 10, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Lu-xembourg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Aureus Assekuranz S.à r.l. („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch die gegenwärtige Satzung („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften geregelt ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Versicherungsagententätigkeit durch hierzu ordentlich zugelassene natürliche Personen.

Des Weiteren besteht der Zweck der Gesellschaft in der wirtschaftlichen Beratung in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen oder Agenturen zu eröffnen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals unterliegen den Bestimmungen des Artikels 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, welches innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird eine Geschäftsleitung bestellt. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und ohne einen Grund zu nennen den (die) Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt das Gehalt sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 10. Ist mehr als ein Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft nach außen durch die Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers vertreten, sofern keine anderweitige Regelung vorgesehen wird.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 12. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von Gewinnen

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Der Geschäftsführer oder die Geschäftsleitung kann entscheiden Anschlagsdividenden auszuzahlen.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnissen und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Achim Jung, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
- 2) Herr Achim Jung, geboren am 13. Juli 1965 in Merzig (Saar), Deutschland, wohnhaft in D-54455 Serrig, Saarstraße 10, Deutschland, wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer bestimmt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.
Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2011. Relation GRE/2011/1479. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. April 2011.

Référence de publication: 2011054609/118.

(110062112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.115.800,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder taken on March 31st, 2011

- Mr. Paul Jefferson resigned from its mandate as Class A manager, with effect on January 31st, 2011. He will not be replaced.

Certified true

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 31 mars 2011

- Mr. Paul Jefferson a démissionné de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet au 31 janvier 2011. Il ne sera pas remplacé.

Certifié conforme

Pour Lear (Luxembourg)

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011059138/19.

(110066760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

NORD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 82.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41
L-3901 Mondercange
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011056090/15.

(110062773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Meivalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 137.026.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056086/10.

(110062789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

TSS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.201.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TG Holdings Canada LP, a limited partnership existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 100 King Street West, Suite 6100, Toronto, Ontario, Canada M5X1B8, registered with the Ministry of Government Services, Ontario, under business identification number 210304565,

duly represented by Marie-Madeleine Werner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TSS 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by several managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company is managed by a board of management composed of at least two (2) class A Managers and two (2) class B Managers. The class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of management shall choose from among its class A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The appointed chairman shall have a casting vote in addition to his vote as a manager in the event of a tie.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of

the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 February and ends on the 31 of January.

Art. 20. Each year on the 31st January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than three (3) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares have all been subscribed by TG Holdings Canada LP, prenamed.

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 January 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- Class A managers:

- Mrs. Patricia A. Johnson, born in Lake County, Illinois, USA, on 8 September 1962, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPN-0945, Minneapolis, MN 55403, United States of America; and

- Mr. Michael Wahlig, born in Davenport, Iowa, USA, on 13 May 1946, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 United States of America.

- Class B managers:

- Mr. Manfred Schneider, born in Rocourt, Belgium, on 3 April 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom on 28 May 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

TG Holdings Canada LP, un limited partnership constituée sous la juridiction de l'Etat d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 100 King Street West, Suite 6100, Toronto, Ontario, Canada M5X1B8 et enregistrée auprès du Ministry of Government Services, Ontario, sous le numéro, 210304565,

dûment représentée par Marie-Madeleine Werner, avocat, demeurant à Luxembourg, sur base d'une procuration.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TSS 1 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars Canadien (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par plusieurs gérants.

Les gérants sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent résider professionnellement au Grand-duché de Luxembourg. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les gérants peuvent donner des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses gérants de classe A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le président aura une voix déterminante en plus de sa voix en tant que gérant au cas d'une égalité de voix.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est

présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les trois (3) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par TG Holdings Canada LP, pré-nommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille dollars Canadien (CAD 20.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance:

- *Gérants de classe A:*

- Mme Patricia A. Johnson, née à Lake County, Etats-Unis, le 8 septembre 1962, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, TPN-0945, Minneapolis, MN 55403, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Michael Wahlig, né à Davenport, Iowa, Etats-Unis, le 13 mai 1946, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de classe B:*

- M. Manfred Schneider, né à Rocourt, Belgique, le 3 avril 1971, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Erik Adam, né à Coventry, Royaume-Uni, le 28 mai 1975, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-M. WERNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17023. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052519/319.

(110059121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Salisbury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 68.963.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056109/11.

(110062531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 9.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011056094/13.

(110062850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.